



Conseil d'administration du 24 mai 2018

Délibération n° 2018/22

Objet : Approbation d'attribution de la subvention « XYNTHIA » sur la commune de la Faute-sur-Mer

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration par :

Voix contre :

Abstention : 3

Voix pour : 5

- Approuve l'attribution de la subvention « Xynthia » d'un montant de 380 000 € à la commune de la Faute-sur-Mer en vue de favoriser la réalisation d'un projet de résidence touristique sur le site du parc des Amourettes.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette attribution.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée

- 1 JUIN 2018

Courrier Arrivé